

Les grandes fonctions de l'entreprise

La fonction SI – Définition, rôle et place

Ce cours vous est proposé par Amandine PASCAL, Professeur des Universités, Aix-Marseille Université et AUNEGe, l'Université Numérique en Économie Gestion.

Quiz

- 1. Kéfi et Kalika proposent de définir un SI comme :**
 - a. Un ensemble de moyens humains, technologiques, méthodologiques et informationnels
 - b. Un ensemble de ressources technologiques, méthodologiques et organisationnelles
 - c. un ensemble de processus formels de saisie, de traitement, de stockage et de communication de l'information
 - d. Un ensemble de ressources humaines, technologiques, méthodologiques et informationnelles
- 2. La distinction entre TI et SI permet de mettre en évidence :**
 - a. La nécessité de prendre en compte la dimension technique et organisationnelle des SI
 - b. L'importance croissante de l'usage des SI dans les organisations
 - c. L'intensité des recherches dans le domaine de la cybernétique
 - d. Les ressources clés dans le développement des SI
- 3. Les tâches réalisées par les utilisateurs des SI appartiennent à trois catégories de processus organisationnels**
 - a. Processus informationnels, processus stratégiques, processus directionnels
 - b. Processus relationnels, processus personnels, processus organisationnels
 - c. Processus transactionnels, processus décisionnels, processus communicationnels
- 4. Deux éléments expliquent l'organisation, voire la présence, de la fonction SI**
 - a. La stratégie de l'entreprise et son chiffre d'affaires
 - b. La taille de l'entreprise et son activité
 - c. L'organigramme de l'entreprise et son comité de direction

Références

Comment citer ce cours ?

Les grandes fonctions de l'entreprise - SI, Amandine PASCAL, AUNEGe (<http://auneg.fr>), CC – BY NC ND (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>).



Cette œuvre est mise à disposition dans le respect de la législation française protégeant le droit d'auteur, selon les termes du contrat de licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>). En cas de conflit entre la législation française et les termes de ce contrat de licence, la clause non conforme à la législation française est réputée non écrite. Si la clause constitue un élément déterminant de l'engagement des parties ou de l'une d'elles, sa nullité emporte celle du contrat de licence tout entier.